

Un système pour vous
simplifier la vie : plus rapide,
plus sûr, moins contraignant

« Avant Domiphone® »

Jusqu'à présent, lorsque vous faisiez appel à une aide à domicile, celle-ci vous faisait remplir et signer, à chacune de ses visites, une feuille de présence. Cette procédure était contraignante et alourdissait le système de gestion.

« Avec Domiphone® »

Dans un souci d'efficacité et de simplification, le Conseil départemental de l'Essonne a mis en place un dispositif : Domiphone®.

À la place des feuilles de présence et en fonction du système de télégestion mis en place par votre structure d'aide à domicile, l'intervenant signale son arrivée et son départ.



Les arrivées et les départs de l'aide à domicile
seront signalés :



soit depuis votre téléphone fixe grâce au numéro gratuit de Domiphone® le **0 805 880 091**

Service & appel
gratuits



soit depuis le smartphone de votre intervenant(e) grâce à l'étiquette Domiphone® apposée à votre domicile.

Pour tout **renseignement**,
vous pouvez **contacter**
le Conseil départemental
de l'Essonne
au 01 60 91 66 59
ou par courriel :
dpah@cg91.fr

Avec le soutien financier de la
Caisse nationale de solidarité
pour l'autonomie



EDENRED FRANCE, S.A.S. au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - 393 365 135
R.C.S. Nanterre - TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07.027.496 en qualité de courtier d'assurance
ou de réassurance. Les marques mentionnées sur ce document sont enregistrées et propriété de EDENRED, S.A. ou des sociétés de son groupe et de ses
partenaires. Domiphone est une marque enregistrée, propriété du groupe Edénred S.A. ou des sociétés de son groupe. 07/15

Essonne
LE DÉPARTEMENT

essonne.fr



VOUS BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE À DOMICILE ?

Le Conseil départemental simplifie
votre quotidien avec **Domiphone®**

Essonne
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental de l'Essonne
Direction des personnes âgées et handicapées
Boulevard de France 91012 Évry cedex

Comment fonctionne Domiphone® ?

Dans un souci d'efficacité et de simplification, le Conseil départemental de l'Essonne a mis en place un dispositif Domiphone®.

- Domiphone® est un service de gestion par téléphone qui comptabilise automatiquement le nombre d'heures d'aide à domicile réalisées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de compensation du Handicap (PCH) et de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale.
- La mise en place de Domiphone® est automatique et ne nécessite aucun matériel supplémentaire, aucune démarche, ni aucune manipulation de votre part.
- Depuis votre téléphone fixe, l'aide à domicile effectue ses appels au **numéro gratuit** de Domiphone® lors de ses arrivées et de ses départs. Si votre structure d'aide à domicile a choisi la télégestion mobile, votre intervenant signalera avec son smartphone son arrivée et son départ grâce à l'étiquette Domiphone® apposée à votre domicile.

Le Conseil départemental de l'Essonne est aux côtés des personnes âgées et des personnes handicapées pour que le maintien à domicile soit la règle le plus longtemps possible dans notre département.

Ce nouveau service moderne et pratique fait partie intégrante de l'accompagnement que nous assurons auprès des personnes âgées et des personnes handicapées. C'est pourquoi nous prenons totalement en charge son coût.

Nous espérons que cela vous sera profitable !

Les + de Domiphone® ?



+ simple

Vous n'aurez pas besoin de faire signer de feuilles de présences aux intervenantes. Les interventions seront enregistrées systématiquement par votre aide à domicile à son arrivée et à son départ.



+ fiable

Chacune des interventions dont vous bénéficiez est ainsi immédiatement enregistrée dans le système informatique pour un traitement plus rapide et plus fiable. Les équipes médico-sociales du Département peuvent aussi suivre quotidiennement toutes les interventions dont vous bénéficiez.



+ rapide

Grâce à Domiphone®, le Département règle directement au Service d'aide à domicile le montant des prestations effectuées à votre domicile, déduction faite de votre éventuelle participation.

Quels que soient le nombre et la durée, les appels effectués depuis votre téléphone fixe par les intervenants sont gratuits pour vous



François DUROVRAY
Président du Conseil départemental de l'Essonne



Marie-Claire CHAMBARET
Présidente déléguée en charge des seniors et des personnes handicapées

